

GE_GERICHTE C/5145/2011 vom 25. April 2014

GE Cour de justice, 2014-04-25, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_C_5145_2011

FR: GE_GERICHTE C/5145/2011 du 25 avril 2014

IT: GE_GERICHTE C/5145/2011 del 25 aprile 2014

Regeste

COMPÉTENCE RATIONE MATERIAE; IMMUNITÉ | LEH; OLEH; CNUIJE

Erwägungen

E. 30

septembre 2013 contre la décision JTPH/285/2013 rendue le 28 août 2013 par le Tribunal des prud'hommes dans la cause C/5145/2011. Au fond : Confirme la décision entreprise. Déboute les parties de toutes autres conclusions d'appel. Sur les frais d'appel : Arrête les frais judiciaires à 1'000 fr. Les met à la charge de A_____ et dit qu'ils sont compensés par l'avance de frais effectuée par elle, restant acquise à l'Etat. Siégeant : Madame Sylvie DROIN, présidente; Madame Denise BOEX, juste employeur, Madame Béatrice BESSE, juge salariée; Madame Véronique BULUNDWE-LEVY, greffière. Indication des voies de recours et valeur litigieuse : Conformément aux art. 72 ss de la loi fédérale sur le Tribunal fédéral du 17 juin 2005 (LTF ; RS 173.110), le présent arrêt peut être porté dans les trente jours qui suivent sa notification avec expédition complète (art. 100 al. 1 LTF) par-devant le Tribunal fédéral par la voie du recours en matière civile. Le recours doit être adressé au Tribunal fédéral, 1000 Lausanne 14. Valeur litigieuse des conclusions pécuniaires au sens de la LTF supérieure ou égale à 15'000 fr.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.